

*Hors classe 2018:
Acte 1 groupe de travail préparatoire*

Lors du groupe de travail préparatoire à la HC 2018 le 5 juin dernier, les élus du SNETAA – FO ont dénoncé la mise en place du PPCR.

La modification totale du barème hors classe a fait que de nombreux collègues qui étaient 85è, 90è, 100è ou 130è l'année dernière et qui auraient dû être promus cette année (compte tenu des promotions de l'année dernière) ne seront pas promus.

Le SNETAA – FO a proposé en GT d'examiner le dossier de tous ces collègues, mais étant la seule organisation syndicale à proposer un réexamen général des dossiers de candidatures, l'administration a refusé indiquant clairement que la réforme faisait « table rase » du passé.

Les élus du SNETAA – FO ont mis en garde l'administration que cela allait entraîner au minimum du découragement.

La mise en place des critères de la promotion à la Hors Classe issu du PPCR est une véritable usine à gaz. Le barème prend en compte l'avis Recteur (de 95 à 145 points) et de l'ancienneté dans l'échelon au 01/09/2017 (de 0 à 160 points).

Si ce dernier point est clair et net, les propositions d'avis Recteur est octroyé en tenant compte du genre, de la discipline et de l'échelon.

Mais cet avis Recteur est attribué de manière beaucoup moins claire et pour le moins « élastique », jugez en par vous-même :

un collègue qui a deux avis TS peut avoir un avis S, TS ou Excellent du Recteur,

un autre collègue qui a deux avis S peut lui aussi avoir un avis S, TS ou Excellent du Recteur.

Sachant que l'avis excellent est primordial pour être promu, les élus du SNETAA – FO ont demandé à ce que l'administration qui n'a mis que 54 avis Excellent (nombre issu du PPCR) en octroie davantage pour justement tenir compte des « oubliés » de l'ancien système. L'administration a refusé.

Le tableau d'avancement tient compte lui, de l'ancienneté dans le grade, de l'échelon et, dans des cas extrêmes de l'ordre alphabétique...

Vous l'avez compris, l'accession à la Hors Classe est devenu un véritable parcours du combattant... Et le rendez-vous de carrière n'a pas encore été fait.

De plus, les avis de cette année seront figés pour l'an prochain...

Pur couronner le tout, durant ce groupe de travail, l'administration ne nous a pas communiqué le nombre de promotions octroyées par le Ministère...

Lors de ce GT, les élus du SE – UNSA ont eux aussi fustigé la mise en place de la nouvelle Hors Classe. Pourtant, le SE – UNSA était signataire du PPCR, comme le SGEN – CFDT ou le SNES – FSU. Soit c'est de la mauvaise foi et un revirement à 180°, soit ils n'ont peut-être pas compris ce qu'ils signaient...

Hors classe 2018 :

Acte II Report de la CAPA du 26 juin 2018

Le jour de la CAPA HC 2018, le nombre de promotions 2018 n'était toujours pas connu. L'administration rectorale souhaitait que l'on établisse une liste de promotion mais sans déclarer les collègues promus par la suite. Il fallait attendre la décision ministérielle sur le nombre de promotions octroyés. Pour le SNETAA – FO, cela revenait à faire un chèque en blanc...

Le nombre de 88 promotions a été donné mais sans certitude que ce nombre soit validé.

En fait, le PPCR prévoyait pour les PLP une cinquantaine de promotions. Devant la baisse drastique par rapport à l'année dernière où il y avait eu 81 promotions (soit – 40% environ), il y a eu une levée de boucliers syndicale au niveau ministériel. Alors que chaque année, le nombre de promotions est connu très tôt, ce nombre ne l'est pas actuellement. Il y aurait un arbitrage de Bercy pour savoir combien de promotions soit possible dans chaque corps sur toute la France.

Si la CAPA avait eu lieu le 26 juin 2018, rien n'aurait empêcher ensuite le Ministère de proposer 50, 60 ou 70 promotions. C'est pour cette raison que l'ensemble des commissaires paritaires de la CAPA des PLP ont refusé de siéger lors de cette CAPA. Depuis, les autres CAPA (certifiés, EPS,..) ont aussi été repoussées...

Il fallait envoyer un message clair au Ministère .

La CAPA a donc été reportée et se déroulera sans quorum obligatoire le 6 juillet 2018. Le SNETAA – FO siègera bien évidemment, quel que soit le nombre de promotions finalement accordées, afin de défendre les dossiers des collègues et veiller à la plus grande équité.

Vous l'aurez compris ce ne sera pas de la tarte.....

Classe exceptionnelle 2018

Le groupe de travail pour la classe exceptionnelle 2018 a eu lieu le mercredi 27 juin 2018. Les élus du SNETAA – FO ont dénoncé l'insuffisance du vivier 2.

Les élus du SNETAA – FO ont demandé à ce que le pourcentage dévolu au vivier 2 soit rapidement augmenté, mais l'administration s'est retranchée derrière les textes en indiquant que cela sera difficile.

**Seulement 6% de chance d'être promu dans le vivier 2 !!!
Honte au PPCR et aux organisations syndicales qui signé ce PPCR.**

Les élus du SNETAA – FO ont demandé à ce que, pour les prochaines promotions, la CAPA se déroule en janvier. Cela laisserait du temps aux collègues proches de la retraite de prendre la décision de prolonger ou pas pour bénéficier de la classe exceptionnelle.

Pour rappel, il faut actuellement travailler pendant 6 mois pour bénéficier du dernier indice obtenu.

Pour cette année, les collègues qui avaient demandé leur mise en retraite à la rentrée 2018 peuvent demander à la reporter s'ils sont promus. Cela doit se faire le plus rapidement possible à l'issue de la CAPA programmée le 6 juillet 2018.

Classes passerelles post bac

*Le SNETAA – FO saisi le Recteur en urgence
et est entendu. :
Les LP et les PLP ne seront plus écartés*

Nous l'avons dit et répété maintes fois : Parcours sup (encore une usine à gaz) ne fera pas de miracle !

De nombreux bacheliers ne trouveront pas de place dans la filière de leurs vœux.

Les premiers chiffres le confirme, c'est pourquoi le rectorat a décidé en urgence et sans consultation de mettre en place des « classes passerelles » qui accueilleront ces bacheliers et leur donnera un statut d'étudiant.

Vous l'aurez compris, cela fera baisser les chiffres de l'échec de parcours sup.

Nous avons appris incidemment le 12 juin 2018, les lieux d'implantation de ces classes passerelles :

Une seule implantation en LP et toutes les autres en LGT alors que l'essentiel des élèves, pardon des étudiants de ces classes, seront des bacheliers professionnels.

Le SNETAA – FO a immédiatement saisi le M le Recteur et le ministère pour s'insurger contre ce projet d'implantation Hors LP. (voir courrier joint).

Une délégation du SNETAA FO Aix – Marseille à été reçu par Monsieur le Recteur le 18 juin 2018.

Lors de l'audience, le SNETAA – FO a obtenu la révision totale des lieux d'implantation.

En effet nous sommes passés d'un seul LP prévu à 6 LP programmés.

LP Ampère (Marseille 10), LP Schuman (Avignon), LP Colbert (Marseille 7) ou LP Blaise Pascal (Marseille 12), et un 4^e LP pas encore défini ainsi que sur 2 regroupements (LGT + LP), le premier entre Saint-Exupéry et La Calade (Marseille 15) et un second entre Aubanel et Casarès (Avignon).

Même si pour cette année il ne s'agit que d'HSE ou HSA, le SNETAA – FO a demandé que les PLP ne soient pas écartés des enseignements.

Le SNETAA – FO a également demandé qu'en cas de pérennisation de ces classes l'an prochain, une discussion ait lieu dès la rentrée afin que les objectifs, les contenus, et les modalités d'affectation des intervenants soient clairement définis.

Audience auprès du Recteur (suite)

Le SNETAA – FO a demandé des éclaircissements sur l'avenir des sections Gestion-Administration et surtout sur l'avenir des PLP Gestion-Administration. Le rectorat ne nous a pas apporté de réponses.

Nous avons proposé que les heures de mise en place des « classes passerelles » soient proposées à des PLP G.A..(méthodologies,...).

Le SNETAA – FO d'Aix Marseille a également relayé une demande des collègues du LP Camille Jullian (Marseille 11) concernant les conséquences d'une décision du conseil de discipline départemental pour 2 élèves.

Le SNETAA – FO d'Aix Marseille a mis en garde Monsieur le Recteur sur le climat social qui pourrait se dégrader à la rentrée : déception massive des candidats à la Hors Classe vu le changement de barème, déception encore plus massive des professeurs de gestion-Administration vu ce qui est annoncé, déception des professeurs de ZEP qui vont subir une baisse de salaire si la carte des ZEP de 2019 les en écartent définitivement, déception des collègues promouvables à la Classe Exceptionnelle dans le vivier 2, déception de l'ensemble des PLP suite à la réforme Blanquer,...

Le SNETAA – FO a conclu l'audience en présentant une situation individuelle et en demandant d'y apporter une solution.

CAPA mutations 2018

Déclaration liminaire du SNETAA – FO à la CAPA Mutations 13 juin 2018.

Nous tenons à rappeler, comme chaque année, que la CAPA mutations est importante pour les collègues qui participent au mouvement.

C'est pourquoi, cette année encore, les commissaires paritaires du SNETAA - FO ont travaillé pour améliorer le mouvement et effectué de nombreuses propositions de modifications d'affectation..

Ainsi, le mouvement devrait être amélioré dans plusieurs disciplines.

Nous ferons les statistiques d'amélioration en fin de séance.

Pourrons nous encore améliorer les mutations des collègues à l'avenir ?

Rien n'est moins sûr vu la volonté gouvernemental de mettre à mal les statuts et de réduire voire supprimer le paritarisme, colonne vertébrale de la fonction publique.

Le SNETAA et Force Ouvrière s'y opposeront de toute leur force.

Concernant les postes spécifiques :

Pour les postes spécifiques ULIS en LP/SEGPA, nous demandons que le barème pour un candidat PLP candidat soit favorisé par rapport à un candidat PE ou certifié. La connaissance de la voie professionnelle est un atout indéniable pour un coordinateur ULIS

- Concernant les postes en SEGPA, le processus informatique de demande est confus et mal maîtrisé par le collègue. Nous demandons que la saisie de ces postes soient clarifiés, simplifiés et expliqués dans le BA (IND, SES,PART,3....)
- Pour les postes spécifiques en BTS, nous réitérons notre demande d'être présent lors du GT SPEA « lycée » puisque les PLP peuvent postuler sur ces postes.

CAPA mutations 2018 (suite de la déclaration liminaire)

Concernant les avis des ATP/ATD que vous avez octroyés, dans la forme, nous ne comprenons pas que vous ne nous les communiquiez pas (ni aux intéressés ni aux OS) et qu'il faille attendre un retour du Ministère plusieurs semaines après.

Nous regrettons encore une fois que le fichier « bleu » ne nous soit pas remis après le GT barème comme nous l'avions demandé. Cela ne fait que réduire le nombre de jours où nous pouvons travailler. Si un document papier est difficile à obtenir, un document informatique conviendrait.

Nous demandons à minima que les collègues qui ont fait un vœu DPT puissent participer au mouvement infra DPT et voir leur affectation améliorée et ce qu'ils soient entrés dans le département par un vœu ETB, COM, GEO ou un vœu département.

Nous nous attacherons donc lors de cette CAPA à apporter toutes les améliorations possibles au projet de mouvement afin que certains collègues qui ne mutaient pas dans le projet puissent muter et que d'autres qui mutaient dans le projet aient une affectation améliorée.

Résultats obtenus

Les élus du SNETAA - FO ont de quoi être fiers de leur travail durant cette CAPA :

94% des améliorations d'affectation obtenues lors de la CAPA l'ont été sur proposition du SNETAA – FO

34 des 36 modifications proposées par le SNETAA – FO ont été validées.

15 collègues qui ne devaient pas muter initialement ont pu obtenir leur mutation grâce à l'intervention du SNETAA – FO

Réseaux : votez contre !

DANS TOUS LES CA, VOTEZ ET FAITES VOTER CONTRE LES CONVENTIONS RESEAUX D'ETABLISSEMENTS

Les conventions réseaux d'établissements soumises à l'approbation des CA des EPLE de l'académie sont encore autre choses que les réseaux prévus dans la réforme. Nous maintenons l'alerte (voir précédente lettre du PLP). Votez et faites voter contre ces conventions dans tous les Conseils d'administration. Nous comptons sur la vigilance de tous !

De nombreux établissements ont déjà voté contre dont récemment le LP Les Alpilles à Miramas, le LP Mendès France à Veynes ou le LP Camille Jullian à Marseille.